

DECISION N°2007-06-01

Nos Réf.: AMEN -GPT-AgUrba

Autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Le Bureau,

Légalement réuni sous la présidence de M. Pinte le 14 juin 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu le code des marchés publics, et notamment son article 8 ;

Vu la délibération en date du 27 juin 2006 donnant délégation au bureau à autoriser le président à signer les conventions constitutives de groupements de commandes et leurs avenants ;

Autorise

- **Art. 1 -** Le président à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes pour une étude de préfiguration d'une agence d'urbanisme sur le territoire de Massy / Palaiseau / Saclay / Versailles / Saint-Quentin-en-Yvelines, avec les communautés d'agglomération Europ'Essonne, du Plateau de Saclay et de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **Art. 2 -** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.
- Art. 3 Ampliation de la présente décision sera transmise à :
- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,

Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le

1/3/

Le Président

Étienne PINTE